

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 décembre 1963

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. GRÉGOIRE—ÉTUDE DES BILLS C-83 ET C-84
PAR LE COMITÉ

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Lundi, 8 juillet dernier, ainsi qu'en fait foi la page 2061 du hansard, dans la colonne de droite, et à la page suivante, le secrétaire d'État (M. Pickersgill) avait pris certains engagements envers certains députés, dont le député de Lapointe.

Je demandais alors à l'honorable secrétaire d'État, à propos des bills C-83 et C-84: Si le comité est disposé à siéger, le secrétaire d'État peut-il nous assurer qu'il siégera avant que le bill soit présenté. Et nous donnions alors notre consentement à ce que le bill soit lu pour la première fois. Le secrétaire d'État répondait à ce moment-là:

Si la chose convient aux députés, je suis entièrement prêt à prendre l'engagement que la question sera en quelque sorte déferée à un comité afin que le représentant puisse soulever les points qui l'intéressent.

Je tiens à souligner que le secrétaire d'État s'adressait au député de Lapointe en disant:

...afin que le représentant puisse soulever les points qui l'intéressent.

L'honorable ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing) appuyait cet engagement, ainsi qu'en fait foi la même page du hansard. Voici:

Je tiens à confirmer l'engagement qu'a pris le leader de la Chambre portant qu'un comité sera chargé d'étudier ces questions comme le désire le représentant.

Plus loin, et c'est ici que se délimite la question, l'honorable secrétaire d'État disait, comme en fait foi la page 2062:

Une fois lecture donnée de ces deux bills, si l'on demande ici même que certaines questions dont ils traitent, ou que d'autres problèmes connexes, soient revus par le comité, je demanderai à mes collègues qui, j'en suis sûr, seraient d'accord, de faire inscrire une motion au *Feuilleton*. Je suis disposé à m'engager, au nom du gouvernement, à proposer que les bills soient déferés à un comité permanent des Communes, qui examinerait les questions avant que nous abordions l'étude des mesures législatives elles-mêmes.

Monsieur l'Orateur, pour appuyer et confirmer davantage mes dires, vendredi 11 octobre 1963, ainsi qu'en fait foi la page 3644 du

hansard, dans la colonne de droite, l'honorable secrétaire d'État disait:

Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun doute que j'ai pris un engagement très précis et j'ai l'intention de donner suite à cet engagement si un honorable député insiste pour que je le fasse. Je me suis engagé à déférer une affaire donnée...

Monsieur l'Orateur, il s'agissait précisément des limites des frontières des Territoires du Nord-Ouest, comme on va le constater dans un instant.

Et je continue:

Je me suis engagé à déférer une affaire donnée, savoir la question des frontières, à un comité avant que nous poursuivions l'examen du bill.

Monsieur l'Orateur, c'étaient là des engagements formels et précis de la part de l'honorable secrétaire d'État et du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Et je crois qu'à un moment donné, le secrétaire d'État a mentionné que c'était précisément la question des frontières du Nord qui était déferée au comité des mines, forêts et cours d'eau. Au fait, le secrétaire d'État déclarait, un peu plus loin:

Mais si l'honorable député ou tout autre représentant insiste pour que cette affaire, c'est-à-dire la question des frontières des territoires, soit d'abord étudiée séparément par un comité, je vais faire l'impossible pour consulter quiconque soulèvera des objections, l'honorable député de Lapointe ou tout autre, et j'essaierai de rédiger une motion quelconque en vue de renvoyer l'affaire à un comité approprié et de mettre ensuite la question en délibération.

Monsieur l'Orateur, le comité était donc établi pour étudier spécialement ce problème. Or, le président du comité, l'honorable député de Nickel-Belt (M. Godin) et le secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Turner) ont violé les engagements...

(Traduction)

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Je pense qu'il me faudrait invoquer le Règlement. J'ai écouté avec attention, afin de comprendre le problème que mon honorable ami a soulevé sous la rubrique des questions de privilège. Il se plaint clairement de quelque chose qui a eu lieu dans un comité, coupable par action ou par omission. S'il s'agit d'une question de privilège, le problème relève du comité lui-même.

Je voudrais dire immédiatement à mon honorable ami que si, en réalité, j'ai fait quelque chose que je n'aurais pas dû faire ou, au contraire, si je n'ai pas fait ce que j'aurais dû faire sur un point qui se rapporte au